

RÉUNION DU 19 JANVIER 2022

Convocation : 13 Janvier 2022

Affichage : 21 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le treize janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, HENRY Jean-François, PASQUIER Sophie, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, PLATON Guillaume.

Absents excusés : LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Chantal TRAVERS), MOUCHEL Paul-Albert (pouvoir donné à Guillaume PLATON), GÉRAULT Carole (pouvoir donné à Martine HAMON), BELLIN Stéphane.

Secrétaire de séance : BASNIER Laurent.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 8 décembre 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** les CGU du guichet numérique des autorisations d'urbanisme annexées à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le centre instructeur à notifier lui-même les courriers de majorations de délais et/ou demande de pièces complémentaires par voie dématérialisée ou en voie postale.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune, tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL UTILISÉ PAR LA BIBLIOTHÈQUE

Le contrat de maintenance est renouvelé avec la société MICROBIB pour un an, reconductible deux fois, et pour un montant de 320 € HT par an.

TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

Les tarifs de concessions du cimetière n'ayant pas évolué depuis très longtemps, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de les réviser. Les tarifs actuels sont les suivants :

- Concessions terrain et caverne :
 - o 30 ans : 110 €
 - o 50 ans : 220 €
- Concession columbarium :
 - o 15 ans : 310 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les nouveaux tarifs suivants :

- Concessions terrain et caverne :
 - o 30 ans : 130 €
 - o 50 ans : 250 €

- Concession columbarium :
 - o 15 ans : 350 €

FINANCES : OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui autorise à ouvrir des crédits en investissement à hauteur maximale de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021, qui sont de 332 562 €. Soit un montant maximum de 83 140,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de répartir les crédits ainsi :

<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Crédits 2022 alloués</u>
2051	Concessions, droits similaires	2 700 €
21568-52	Défense incendie	20 000 €
2183-62	Matériel informatique mairie	2 000 €
2313-31	Travaux Bâtiments	40 000 €
	TOTAL	64 700 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la DETR pour trois dossiers :

- Le premier projet concerne la défense incendie sur différents hameaux de la commune. Un projet sera prochainement soumis au vote du conseil afin de mettre en plan sur deux ans pour que toute la commune soit couverte en cas d'incendie. Après avoir eu rendez-vous sur le terrain avec le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours), une seule zone peut accueillir une borne incendie sur le réseau d'eau potable. Pour les autres endroits, des bâches devront être installées. Ce type de travaux est subventionné à hauteur de 30 %.
- Le second dossier concerne le projet de micro-crèche et d'extension de garderie avance. L'avant-projet sommaire sera envoyé à temps pour que le dossier puisse être déposé avant le 15 février. Ce projet peut être subventionné à hauteur de 20%, plafonné à 110 000 €.
- Le troisième dossier concerne la mise en place d'abris vélos aux points d'arrêt de la nouvelle route ainsi qu'au city. Ce projet peut être subventionné à hauteur de 30% plafonné à 70000€.

CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Par délibération n°45-2018 du 4 juillet 2018, le conseil municipal de Tollevast avait mis en place les contrats d'engagement éducatif pour le recrutement d'animateurs en accueil collectif de mineurs. Les tarifs bruts journaliers pratiqués à ce jour n'ayant jamais évolué depuis cette date, ils sont fixés ainsi :

- Animateur sans formation : 32,40 €
- Animateur sans formation (mini-camps) : 36 €
- Animateur stagiaire BAFA : 36 €
- Animateur stagiaire BAFA (mini-camps) : 39,60 €
- Animateur titulaire BAFA : 42 €
- Animateur titulaire BAFA (mini-camps) : 45,60 €
- Responsable mini-camps : 49,20 €

CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Le Conseil Municipal décide de créer un poste de conseiller municipal délégué dans le domaine de la communication.

ÉLECTION DU CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

M. PLATON Guillaume et M. BASNIER Laurent présentent leur candidature,

Il est procédé au vote à bulletin secret. M. PLATON Guillaume ayant obtenu la majorité absolue avec 15 voix, il est élu conseiller municipal délégué à la communication.

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AU CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire expose que l'élection d'un conseiller délégué avec rémunération ne doit pas augmenter l'enveloppe maximale des indemnités des élus dans la configuration actuelle du conseil municipal. C'est pourquoi il propose que lui-même et les quatre adjoints réduisent leur indemnité afin d'obtenir les crédits nécessaires à l'indemnisation d'un nouveau conseiller délégué.

L'assemblée, à l'unanimité, valide cette proposition.

ENTRETIEN DE L'ENGAZONNEMENT DU CIMETIÈRE

Le conseil municipal valide le devis de la société HANDIGREEN, d'un montant de 1945,35 € HT, pour l'année 2022. Celui-ci comprend les prestations suivantes :

- 4 tontes des parties nouvellement engazonnées,
- Enlèvement manuel des mauvaises herbes sur partie engazonnée à raison de huit fois par an,
- Regarnissage de gazon si nécessaire,
- Fourniture et mise en place d'engrais une fois au printemps,
- Enlèvement et transport sur site agréé pour traçabilité des déchets verts.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Séances de conseil municipal : M. ROINÉ propose au conseil de reprendre les présentations des actes d'urbanisme afin d'avoir une vision générale de l'évolution démographique de notre commune. Le conseil est favorable à cette requête. Il est donc proposé d'alléger cette présentation en indiquant seulement la nature des travaux, le lieu et le nom du pétitionnaire.
- Recensement de la population : M. le Maire informe le conseil que le recensement de la population démarre le 20 janvier et se terminera le 19 février.
- Ouverture estivale du Centre de Loisirs : Sébastien DESMEULLES évoque la possibilité d'ouvrir le centre de loisirs tout l'été, y compris les trois premières semaines d'août. Stéphane BARBÉ répond que l'expérience a déjà été tentée et qu'elle n'avait pas été concluante. En revanche, à cette période, le centre de Martinvast est ouvert et la commune a signé une convention afin de participer financièrement au coût pour les parents. Cependant, l'idée de mettre en place une navette entre les deux centres peut être étudiée.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 2 mars 2022 à 20h30.

Fin de la séance : 22h45